



Que deviennent mes affaires?

Par ManoloADS

Bonjour,

Si ma demande d'asile est refusée et que je suis placé en Centre de rétention, que deviennent mes affaires, ma voiture et mon chien?

Je n'ai pas de domicile, je vis dans ma voiture et je n'ai pas droit à l'Allocation pour demandeur d'asile.

Merci d'avance.

Par isernon

bonjour,

si votre demande d'asile est refusée, vous pourrez quitter la France avec votre voiture, vos affaires et votre chien.

Vous pouvez être placé en rétention si vous êtes concerné par une des décisions suivantes :

- Obligation de quitter la France (OQTF) de moins d'1 an
- Interdiction administrative de retour du territoire français (IRTF)
- Décision d'expulsion
- Interdiction judiciaire du territoire français (ITF)
- Mesure d'éloignement dans le cadre de l'Union européenne

Vous êtes également concerné si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous n'avez pas quitté la France dans les 7 jours après la fin d'un 1^{er} placement en rétention
- Vous êtes revenu en France malgré une mesure d'éloignement

source

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2780#:~:text=La%20d%C3%A9cision%20initiale%20de%20placement,v%C3%A9rification%20du%20droit%20au%20s%C3%A9jour].]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2780#:~:text=La%20d%C3%A9cision%20initiale%20de%20placement,v%C3%A9rification%20du%20droit%20au%20s%C3%A9jour).[/url]

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Rapprochez vous d'une association qui pourrait récupérer votre chien en cas de départ précipité. Pour passer la frontière, il devra être identifié et vacciné.

Si ce n'est pas le cas il sera mis en fourrière et confié à la SPA (ou euthanasié si impossibilités d'accueil)

Par ManoloADS

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

La question est plutôt : que deviennent mes affaires, ma voiture et mon chien PENDANT que je suis en Centre de rétention, ce qui est le cas? Je ne sais pas ce que tout ça est devenu. Je ne sais pas si je pourrai les récupérer à ma

sortie ni où. Faudra-t-il que je paye quelque chose pour les récupérer?

Par AGeorges

Bonsoir Manolo,

Si vous êtes placé en centre de rétention après avoir été arrêté par la police et qu'ils aient constaté votre situation illégale, votre véhicule est placé en fourrière avec vos affaires. Quand il est constaté qu'un animal est présent dans le véhicule, la police fait ouvrir le véhicule et l'animal est remis à un organisme de garde.

Quand vous sortez de rétention, vous pouvez tout récupérer, mais tout sera payant. L'enlèvement, le parking, la réparation de la serrure, et la garde du chien.

Vous êtes considéré comme responsable des frais que vous avez causé à la communauté.

Pas terrible, mais c'est comme ça.

Par ManoloADS

C'est bien ce que je craignais, il faudra payer pour récupérer voiture et chien. Je suis sans aucune ressource car on m'a refusé l'allocation pour réfugié et j'ai épuisé toutes mes économies, je suppose que je ne récupérerai rien... Mais je suis inquiet pour mon chien, j'y tiens bien plus qu'à mes affaires et j'ai peur qu'on l'euthanasie.

Par yapasdequoi

Pour votre chien, rapprochez vous dès à présent d'une association qui pourra prendre soin de le confier à une autre personne en cas de votre absence.